

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2026 A 19 HEURES

Mardi 29 septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames Catherine GALLOIS, Anabela CRINON, Koraline SUSSIAU, Karine NOUNTANE, Séverine MECISTE, Chrystelle DE RIVIERE,
Messieurs Hugo PIERRU, Laurent PINARD, Bertrand PARIGOT, Mathieu SCHELFHOUT.

Était absent ayant donné pouvoir : Maité LOUIS donne pouvoir à Karine NOUNTANE.

Secrétaire de séance : Hugo PIERRU

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2026 est approuvé sans observation par 10+1 voix pour, 0 contre.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal de la démission de M. Benoît FOURNAISE. Mme Maïté LOUIS, suivante sur la liste, est appelée à siéger au conseil municipal.

D 2026/26 – Adoption du règlement intérieur

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter un règlement intérieur du conseil municipal au sein de la commune de Saint-Hilliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 9

Contre : 2 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

D 2026/27 - Adoption de la taxe sur les logements vacants

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter une taxe sur les logements vacants de la commune de Saint-Hilliers. L'assiette de cette taxe est constituée de la valeur locative du logement. Le taux de cette taxe est fixé à 17% la première année et à 34% à compter de la deuxième année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 1

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

D 2026/28 - RPI - nomination M. Bertrand PARIGOT en lieu et place de Mme Koralline SUSSIAU

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de nommer M. Bertrand PARIGOT au lieu et place de Mme SUSSIAU Koralline en qualité de délégué suppléant au regroupement pédagogique des écoles du plateau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

D 2026/29 - Extension de la vidéo surveillance

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter pour l'étude de l'extension de la vidéo surveillance sur la commune de Saint Hilliers.

Une assistance de maîtrise d'oeuvre est aujourd'hui obligatoire pour ce dossier. Trois devis ont été demandés et deux entreprises ont répondu. Le devis établi par M. GAVEAU le 15 septembre 2026 pour un montant de 2 100€HT-2 520€TTC est le mieux-disant. Un devis pour l'installation des caméras a été effectué par l'entreprise IB'SON pour l'extension de la vidéo le 28 août 2026 pour un montant de 28 332€HT- 33 998,40€TTC. Ce devis servira pour les dossiers de demande de subvention et la dépense sera inscrite au prochain budget.

Le conseil autorise Mme le maire à signer tout devis nécessaire pour cette étude et lui donne tout pouvoir pour solliciter toutes subventions et aides liées à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

Pour : 9

Contre : 1 dont 1 pouvoir

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

D 2026/30 - Approbation du devis distributeur

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter pour l'étude du projet d'installation d'un distributeur de produits frais et d'un distributeur de pains sur la commune de Saint Hilliers.

Un devis a été fourni par la société E-THIK du 1er septembre 2026 pour deux distributeurs de produits frais et de pain pour un montant de 29 083.74€HT-34 900.49€TTC. La dépense sera inscrite dans le prochain budget. Les demandes de subventions vont être demandées aux différents financeurs.

Le conseil donne tout pouvoir à Mme le maire pour solliciter toutes subventions et aides liées à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 9

Contre : 1 dont 1 pouvoir

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

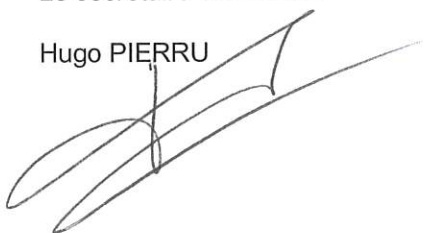
Questions diverses :

- RPI : lors de la dernière réunion du RPI plusieurs communes ont émis la volonté de sortir du RPI. Fort de ce constat, le président du RPI va questionner les parents d'élèves les informant de cette éventualité. Par ailleurs une réunion est prévue le 3 novembre 2026 pour statuer sur la fin du RPI, puis chaque commune du RPI devra voter au sein de son conseil municipal la sortie, ou pas, du RPI et la possibilité de passer des conventions entre communes.
- City Stade : Point succinct est fait sur l'avancement des travaux.
- Mme Karine NOUNTANE demande si elle peut céder à Mme Maïté LOUIS sa place d'une partie des commissions où elle siège. Mme le maire lui donne les tableaux des délégations aux diverses instances.

La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance

Hugo PIERRU



Le Maire,

Catherine GALLOIS



Affiché le 2/10/2026